

Prison : un état des lieux

Observatoire international des prisons, Ed. L'Esprit frappeur, 2000, 312 p., 30 F.

Prisons : quelles alternatives ?

dirigé par F. Reynal, Ed. Panoramiques, 2000, 204 p., 90 F.

Au pied du mur : 765 raisons d'en finir avec les prisons

ouvrage collectif, Ed. L'Insomniaque, 2000, 356 p. (1 CD inclus), 100 F.

La prison sort de l'ombre. Depuis des années, l'OIP dénonçait dans la plus grande indifférence le « voyage au bout de l'horreur ». C'est à l'occasion de son audition par la commission d'enquête parlementaire que l'OIP réalise ce document *Prison : un état des lieux*, réunissant l'essentiel des faits dont il a été saisi au cours des trois dernières années, analysant conditions de détention, violences, santé, travail, détention provisoire, personnels, intimité et lieux familiaux, réinsertion et alternative à l'incarcération.

Même constat avec le dossier rassemblé par l'excellente revue *Panoramiques* et titré « Prisons : quelles alternatives ? ». Tout d'abord, le rappel de quelques chiffres : en octobre 1999, les prisons abritaient 58 000 détenus, dont près de la moitié a moins de 30 ans, avec une sur-représentation des milieux défavorisés (chômeurs, SDF, étrangers), soit un doublement en vingt ans, avec en corollaire un durcissement des peines prononcées. Ainsi, par rapport à 1979, les peines de 5 ans ont-elles augmentées de 1 020 %, les condamnations à plus de 10 ans de 233 % et les perpétuités de 100 %, tandis que le nombre de libérations conditionnelles était divisé par deux. En outre, dans l'image traditionnelle, ce sont les voleurs qui vont en prison. La promiscuité, la dégradation des conditions de détention, les rapports dominants-dominés poussent certains à commettre en prison de nouveaux délits ou crimes : rackets, viols, tortures ou meurtres. Dans une lettre d'avril 1997, un détenu de Fresnes atteint d'un Sida déclaré,

qui affirme avoir vu « des détenus mourir comme des chiens, dans des conditions de solitude et de désespoir abominables », conclut : « Ce qui est en phase terminale en prison, ce sont les droits de l'homme. »

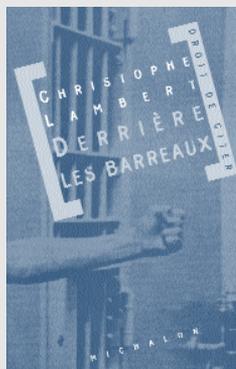
On assiste toutefois à un timide développement des peines alternatives à l'emprisonnement : suspension de permis de conduire, confiscations, travail d'intérêt général, jours-amendes, sans omettre le classique sursis, et depuis 1984 le sursis avec mise à l'épreuve. Mais elles concernent en général les courtes peines d'emprisonnement, la condamnation pour vol simple étant la plus visée les peines de substitution alors que cette catégorie de délit est en notable diminution. Sur le fond du problème, l'historien Christian Carlier est tout à fait explicite : « *Jamais la prison ne contribuera à amender, à réinsérer, à réadapter les détenus qu'elle recèle, elle n'est pas faite pour cela, elle a pour fonction de rassurer les honnêtes gens, de trier les boucs émissaires grâce auxquels les bons citoyens acquiescent à bon compte une bonne conscience, grâce auxquels aussi est assurée la cohésion sociale. Et cela n'a pas de prix.* »

Alors, abolition de la prison ? Pour les auteurs de l'ouvrage collectif *Au pied du mur : 765 raisons d'en finir avec toutes les prisons*, s'il est effectivement inhumain d'enfermer, la prison n'est qu'une excroissance de la société, son concentré exacerbé. Aussi « *les technologies informatiques de surveillance - en même temps que la transformation totalitaire de l'espace urbain par la généralisation de la vidéosurveillance - peuvent-elles favoriser l'abolition par l'État de la prison puisqu'il aura ainsi trouvé des instruments de contrôle social de répression alternatifs. Ce qu'il faut, c'est détruire le concept même de prison qui suppose une autre société et d'autres rapports entre individus que l'actuelle société autoritaire et de classe bâtie sur l'argent-roi.* » En effet, de nos jours, « *le silence des pantoufles est le plus sûr garant du maintien de l'ordre que le bruit des bottes.* »

C'est dans la tête qu'il faut d'abord détruire l'idée de la prison. Il faut croire en l'homme : « *J'ai la faiblesse de croire, nous dit Gabriel Mouesca qui se définit comme prisonnier politique basque et est en détention depuis*

plus de treize ans, que nous avons les moyens de ne pas punir. L'être humain a la capacité de s'organiser et de vivre de façon telle que tout comportement portant atteinte aux intérêts d'autrui peut être proscrit. »

Jean-Jacques Gandini



Derrière les barreaux

de Christophe Lambert, Droit de citer, Michalon, mai 1999, 190 p., 75F.

C. Lambert, un surveillant de prison d'une trentaine d'années, rompt avec une tradition de silence dans les rangs de ses pairs, et a décidé, à la fin des années 1990, de briser le tabou et de rapporter, malgré les réticences de son entourage professionnel, son expérience de « maton », ses difficultés et ses enjeux. Pour la première fois ainsi un agent en activité rapporte-t-il sa façon de voir et de vivre le quotidien carcéral, les relations avec les prisonniers, sa hiérarchie et ses collègues.

Ce témoignage change pour une fois de point de vue, et permet d'apprendre les difficultés que rencontrent aussi les personnels pénitentiaires dans l'exercice de leurs missions. Ainsi l'expérience qu'il fit de l'horreur du viol d'un détenu, « *une épreuve qui devait changer ma vie. Ce fut curieusement à la fois un des pires moments de mon existence, et peut-être l'un des plus éclairants. La découverte d'un cauchemar... et l'occasion que j'aie eu de tirer quelqu'un hors de cet enfer* » (il apportera un soutien à la victime et témoignera lors du procès). Témoigner est, pour l'auteur, la possibilité d'extérioriser ses craintes, tout comme ses satisfactions.

De Fresnes à Fleury-Mérogis en effet, de la haine qu'inspire sa

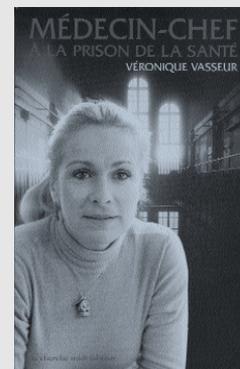
fonction à certains liens d'amitié tissés malgré tout avec de rares détenus, C. Lambert nous livre ici une expérience rare et enrichissante. Il nous explique ainsi pourquoi, malgré ses difficultés, il aime son métier, et en connaît tous les enjeux – même s'il en dénonce nombre de dysfonctionnements. Instructif, révoltant et émouvant, ce témoignage se doit ainsi d'être connu. De façon urgente.

Mathieu Boidé

Médecin-chef à la prison de la Santé

de Véronique Vasseur, Le Cherche-Midi Éditeur, 2000, 200 p., 98F.

Comment parler encore de ce témoignage sans tomber dans la paraphrase ? Le carnet de bord de Véronique Vasseur mérite cependant que l'on y revienne, car c'est ce « pavé dans la mare », qui a relancé en janvier 2000 le débat sur la difficile condition carcérale et les violations quotidiennes des droits fondamentaux perpétrées



derrière les barreaux des prisons françaises. Mais combien de temps va durer cet émoi considérable ? Les associations ne risquent-elles pas une nouvelle fois de se retrouver vite de nouveau seules dans ce combat ? C'est pour ces raisons qu'il convient de parler de nouveau ici du récit de la responsable, depuis 1993, de l'unité de consultations et de soins ambulatoires de la prison de la Santé, l'une des plus anciennes de France, bâtie au cœur de Paris, à deux pas du siège de la LDH...

Le docteur Vasseur a regroupé l'ensemble des notes et des souvenirs qu'il lui a été donné de rassembler au long de ses sept années d'exercice en milieu fermé. Petit essai sur les horreurs ordinaires d'une prison vétuste et

inadaptée, son récit – parfois devenu heureusement obsolète, du fait des nombreux, bien qu'insuffisants, progrès réalisés – égrène les anecdotes comme autant d'expériences vécues, dénonçant ainsi l'innommable et l'insupportable, et relevant avec un sourire les quelques aspects heureux de cette vie de misère. La condition du détenu y est ainsi révélée dans toute sa crudité, ainsi que, par ce biais, celle des professionnels de santé agissant dans ce contexte extrême.

Le lecteur ne peut rester indifférent, se révolte... Un témoignage discuté, surmédiatisé et dont les conséquences resteront mémorables ; en tant que tel, le livre du docteur Vasseur se doit d'être connu, car il est difficile d'imaginer de tels faits sur notre territoire, et parce que la mémoire doit sans cesse être ravivée, et la motivation à l'action toujours alimentée. L'auteur a plusieurs fois pris la parole depuis l'édition de son livre. Elle reconnaît les progrès apportés depuis 1994, mais maintient que la situation est encore déplorable – même si elle avoue s'être « attachée à cette vie professionnelle » dans un « *endroit paradoxalement assez sympathique* ». Ainsi est-on à cette lecture à la fois horrifié, révolté, et parfois amusé, l'auteur ayant en effet rapporté les événements qui l'ont le plus marquée. Un récit édifiant, en un mot, dont la morale pourrait être cette citation de Dostoïevski, faite en tête de chapitre : « *Si avili qu'il soit, tout individu exige d'instinct le respect de sa dignité d'homme* ».

M.B.

L'abolition

de Robert Badinter, Fayard, 2000, 326 p., 134 F.

C'est le 30 mai 1791 que pour la première fois une assemblée, laquelle, puisqu'il s'agit de la Constituante, avait voté deux ans plus tôt la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, refusa de d'abolir la peine de mort. Elle se contenta d'exiger l'égalité de tous les condamnés en que « *tout condamné à mort aura la tête tranchée* », et elle porta l'ombre sanglante de la guillotine sur le chemin de la liberté qu'elle venait d'ouvrir. Le 4 novembre 1848, lorsque la Seconde République supprima la peine de mort uniquement en matière politique, Victor Hugo ne fut pas écouté lorsqu'il



exigea son « *abolition pure, simple et définitive* » ; et la Chambre des députés resta sourde à l'appel pathétique de Jean Jaurès le 8 novembre 1908. Le 30 septembre 1981, le Sénat conservateur, par 160 voix contre 126, votait dans les mêmes termes la proposition de loi que l'Assemblée nationale de gauche avait adoptée le 17 septembre, par 363 voix contre 117, qui proclamait « *la peine de mort est abolie* ». C'était la fin d'un long combat. Depuis dix ans, un homme avait été en première ligne, inlassable, acharné, présent sur tous les fronts, poursuivi par la haine. Et c'est lui qui venait d'arracher le vote du Sénat. Robert Badinter, notre ami, est ainsi entré dans l'histoire de la conquête de la liberté.

C'est son combat qu'il raconte. Celui d'un militant et d'un avocat tout d'abord. Après l'effroyable échec que fut l'exécution de Roger Bontems et de Claude Buffet, le 24 novembre 1972, qu'il a narré dans un livre bouleversant, *L'Exécution*, Robert Badinter s'engage. L'avocat huppé qui a son cabinet à quelques pas de l'Élysée et professe le droit, part en campagne. Il court les réunions dans ces salles tristes où quelques militants déjà convaincus réchauffent leur ardeur à l'écoute de sa parole enflammée. Giscard d'Estaing est élu. Il a déclaré en privé son aversion pour la peine de mort, fait abaisser l'âge de la majorité à dix-huit ans, et laisse Simone Veil faire adopter la loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Il serre la main d'un prisonnier à Lyon. On se prend à espérer malgré les foudres de Michel Poniatowsky, contre lesquelles proteste la Ligue des droits de l'homme. Mais, l'affaire Patrick Henry éclate à Troyes. Un crime horrible. Un enfant enlevé pour obtenir une rançon puis massacré. « *La France a peur* ». Bruno T., un mineur condamné à mort à

Amiens, est certes gracié, mais Christian Ranucci, dont on sait depuis le *Pull-over rouge* qu'il était peut-être innocent, est exécuté. Robert Badinter comprend que Patrick Henry sera exécuté s'il est condamné à mort. Il nous conte donc de l'intérieur le travail d'avocat qu'il fait alors, combat judiciaire où le droit commun devient politique, mené sous les hurlements de la foule. Derrière le théâtre judiciaire et médiatique, l'angoisse de tous les instants, les choix qu'il faut faire. Patrick Henry n'est pas condamné à mort. Mais il y a tous les autres et par six fois Robert Badinter va, après que la Cour de cassation eut cassé des verdicts de mort, obtenir que les nouveaux jurés rejettent le châtement suprême.

Chacune de ces victoires est un événement immense puisqu'une vie est sauvée, mais le problème est politique. Les cours d'assises condamnent à mort de plus en plus souvent, et Philippe Maurice n'a plus qu'une improbable grâce présidentielle comme obstacle sur le chemin de l'échafaud. Robert Badinter s'est engagé aux côtés de François Mitterrand et, à la veille des élections de 1981, il est profondément touché, comme tous les abolitionnistes, par le courage du candidat qui, interrogé sur ce sujet et alors que les sondages sont massivement en faveur de la guillotine, dit : « *Dans ma conscience, dans la foi de ma conscience, je suis contre la peine de mort* ». La suite est connue, mais Robert Badinter nous dit l'envers du décor, le premier conseil des ministres auquel il assiste et son ultime plaidoirie à la tribune de l'Assemblée.

Un livre beau et utile alors qu'il nous faut aujourd'hui continuer ce combat, lui donner une dimension universelle pour empêcher que ne se perpétue l'assassinat d'État, non seulement dans les tyrannies sanglantes mais aussi dans la « *première démocratie du monde* ».

Henri Leclerc

Les cahiers Jean Jaurès n°152, 153 et 154

Les cahiers trimestriels Jean Jaurès qui nous laissent sur notre faim nous livrent trois numéros passionnants. Le n° 154 traite de l'affaire Dreyfus et nous révèle un Barrès étonnant,

lorsqu'en 1895 dans une réponse à Jaurès, il se réclame d'une sorte de scepticisme esthétique ironique avant de devenir un fanatique anti-dreyfusard antisémite et dogmatique. Mais bien sûr parmi les autres articles et particulièrement une étude très intéressante sur le rôle des protestants dans l'Affaire, ce qui attire notre attention, c'est le long article qu'Emmanuel Naquet consacre à la naissance de la Ligue des droits de l'homme, émergence du mouvement associatif dans la vie politique dans lequel intellectuels et politiques se fondent pour découvrir à travers le mouvement dreyfusard une nouvelle forme d'expression de la citoyenneté.

Le n° 153 est consacré à la violence politique au XIX^e siècle. En clé de voûte, un magnifique article de Jean Jaurès dans *L'Humanité* du 12 mai 1912. Sans complaisance avec la bande à Bonnot, il dénonce l'exploitation politique de sa violence criminelle, « *la propagande de la peur* ». Il vise à la fois la presse qui se livre à une « *exploitation mercantile des intelligences débilitées par un vaste scepticisme politique et social et qui ranime un peu je ne sais quel ragoût de police et de sang* », mais aussi la réaction politique qui exploite cette peur « *complice de tous les coups de force de tous les gouvernements d'autorité et de privilège* ». Que disons-nous aujourd'hui lorsque, dans les quartiers difficiles, les voitures flambent et que certains proclament que la sécurité est la première des libertés ?

Mais sans doute est-ce le n° 152 qui entre le plus vivement dans l'actualité. Il est consacré aux « *petites patries* » dans la France républicaine et s'ouvre sur un article brillamment polémique de Jean Jaurès, paru en 1913 et intitulé « *La question du jour, les petites patries* », où il brocarde Poincaré qui exalte les « *petites patries* », de la Lorraine au Limousin. Le discours de Jaurès n'est pas jacobin, il ne nie pas qu'il existe une entité provinciale ou régionale, il dit que « *c'est la Révolution française qui, en abolissant les provinces en ce qu'elles avaient de suranné, leur a rendu une âme* », que « *c'est la grande patrie qui a ranimé et établi les petites patries* », et il n'emploie plus même alors de guillemets. Puis, il élargit son propos : « *L'heure approche où partout dans le monde les grandes patries*

d'aujourd'hui ne pourront garder et développer toute leur âme que dans la plus grande patrie, dans la patrie européenne, dans la patrie humaine ». Il dénonce l'esprit chauvin des nations qui ne cessera que quand « *un droit international nouveau, quand un esprit international aura élargi et éclairé l'horizon* ». Superbe et limpide. On découvre qu'il défendit la « *patrie méridionale* », qu'il disait de la langue d'oc qu'elle ouvrait « *sur la grande mer des langages* ». Il l'aime non pour la nostalgie du passé mais parce qu'il y a en elle une part de l'universel. La relation entre la République et le régionalisme n'est pas simple : de Renan enracinant les idées républicaines en Bretagne, à cet inspecteur primaire qui, sous l'Occupation, publie une brochure pour le moins ambiguë sur une petite patrie, la région d'Etampes, pendant qu'il fait de la résistance avant de mourir à Buchenwald. Il y a là matière à réflexion au moment où les accords de Matignon posent directement le problème des identités régionales dans la République.

Noire, la couleur de ma peau blanche

Éditions du Félin, octobre 2000, 204 p., 98 F

Noire, la couleur de ma peau blanche est le récit de vingt ans de souffrances. Toi Derricotte a consigné dans ce livre le quotidien d'une Noire américaine à la peau claire, déchirée entre sa négritude et la tentation d'intégrer le monde des Blancs, où sa couleur de peau lui permet de passer inaperçue. « *Toute ma vie*, écrit-elle, *je suis passée sans être vue dans le monde des Blancs, et toute ma vie j'ai senti ce moment soudain et alarmant de la conscience où je me souviens que je suis noire. C'est comme émerger trop vite du fond de l'océan, comme toucher une barrière électrique, comme si j'étais un cerf pris dans les phares d'une voiture en mouvement.* »

Ce conflit intérieur, qui emplit Toi Derricotte de « *honte* » et de « *colère* », sert de révélateur aux relations entre Noirs et Blancs aux États-Unis. Des relations marquées par l'exclusion, l'opposition entre « *deux mondes de haine séparés* », qui fait désespérer l'auteur de « *toute*

réelle intimité » entre les Blancs et les Noirs. « *Il ne suffit pas de mettre les enfants à l'école ensemble pour que les choses aillent mieux*, écrit Toi Derricotte. *Elles semblent aller plus mal encore. [...] Un Noir et un Blanc ne sont pas simplement deux individus qui doivent décider s'ils s'apprécient ou non, mais des porte-parole de leur communauté qui portent de fortes attentes, des croyances comme de dangereuses montagnes, qu'ils doivent gravir chacun de leur côté pour tenter de se rejoindre.* »

Se « *rejoindre* », se comprendre, s'accepter, suppose, selon Toi Derricotte, que les Blancs développent une « *double conscience* », une partie d'eux-mêmes dans laquelle ils se percevaient non seulement comme hommes, mais comme ce qu'ils représentent aux yeux des Noirs : des hommes blancs. Un travail que les Noirs ont dû accomplir depuis des générations, sous le poids de l'esclavage et de la ségrégation. « *La blancheur doit être examinée, remise en question, expliquée-t-elle. Elle ne doit pas être considérée comme « normale ».* Les Blancs doivent, eux aussi, développer une double conscience, une partie de leur esprit dans laquelle ils se voient comme un « *autre* ». »

Ce n'est qu'à ce prix, poursuit Toi Derricotte, « *si nous comprenons nos différences* », qu'il nous sera peut-être « *possible* » de « *comprendre ce qui nous unit, ce qui fait de nous des êtres humains, des semblables.* »

Philippe Moreau

Chronique des « petits riens » : des enfants, un juge, un tribunal

Marie-Anne Baulon, Plon, 2000, 89F

Vite, plongez-vous dans ce livre d'une juge des enfants qui n'a pas d'autre prétention que celle de nous faire partager la difficulté d'accueillir dans son cabinet ces « *petits riens* » et leurs parents, sans *a priori*, sans certitude, avec respect et humilité, mais aussi avec la volonté de prendre le temps nécessaire pour les écouter : d'abord les comprendre, savoir ce qui se passe vraiment, pourquoi les parents sont dépassés ou sont devenus

maltraitants, pourquoi les enfants se vivent comme « *des riens* », ne s'aiment pas, ne se sentent pas aimés. Comment rejetés de partout, ils ne se reconnaissent nulle part, sauf, et encore, dans la rue.

Marie-Anne Baulon est juge pour enfants au tribunal de grande instance de Bobigny depuis 1995. Les histoires qu'elle nous raconte sont vraies et diverses, il y a des parcours réussis, il y a aussi des échecs, ses réflexions sur les uns et les autres nous permettent de mieux comprendre comment peuvent déraiper des vies. Elle nous dit qu'avant de juger, il faut comprendre, et que rien n'est jamais définitivement joué lorsqu'il s'agit de ces petits « *riens* ».

Après, elle essaie d'être le plus juste possible. Persuadée que de même l'enseignant ne peut dans certains cas - se contenter d'être un passeur de « *savoirs* », un juge des enfants ne peut être seulement celui ou celle qui dit et applique la loi. Il faut une bonne dose de respect, d'empathie, de patience - même si les tribunaux sont encombrés -, d'humanité pour faire ce métier, ne pas se croire ni tout-puissant, ni infaillible. Prendre les décisions qui leur permettront de devenir des personnes, être capable de revenir sur une décision si elle ne s'avère pas la meilleure pour l'enfant.

Elisabeth Auclair

Associations : un nouvel âge de la participation ?

Martine Barthélemy, Presses de Sciences-Po, 2000, 286 p.

Ce livre nous propose une analyse complète, à la fois théorique et concrète de la vie associative en France. Il part d'un paradoxe fondateur : « *Le modèle associatif français s'est construit à l'issue d'un siècle de luttes sociales et politiques sur la base d'un compromis entre l'idéal républicain issu de la Révolution française et les tendances anti-individualistes valorisant les structures intermédiaires...* L'espace associatif s'autonomise et se construit symboliquement autour de la notion d'intérêt collectif ». Correspondant à une conception participative plutôt que consensuelle de la démocratie, le monde associatif est très diversifié : alternative,

pour certains, à la politique « *professionnelle* » centrée sur la conquête de l'État, investies parfois d'une « *mission de correction des dysfonctionnements liées à la crise sociale* », conviées à favoriser un renouveau de la citoyenneté, chargées d'exprimer les conflits collectifs entre les individus et l'État, ou de représenter des intérêts collectifs, les associations tiennent à la fois de l'« *art politique* » et de l'« *influence sociale* », quand elles ne sont pas devenues une solution facile de remplacement des services publics.

Martine Barthélemy distingue deux types d'associations (d'allégeance et de médiation), autour de la figure centrale du militant, un modèle traditionnel de militantisme en crise, mais aussi un instrument de promotion sociale et de passage au politique, court-circuité par de nouvelles formes d'action collective (les mouvements des « *sans* »), une très forte mortalité des petites associations et l'investissement dans l'action (les collectifs). L'auteur propose une typologie des associations en quatre types : les associations expressives et de lutte, les associations professionnelles ou d'intérêt, les associations communautaires et les associations d'action sociale.

Tous ces horizons sont aujourd'hui bousculés par la crise du militantisme, par le changement des répertoires de l'action collective (localisme, professionnalisation), par le désengagement de l'État dans certaines politiques publiques (associations sociales et territorialisées) et surtout par la construction de l'Europe, qui renforce les référents majeurs du mouvement associatif (droits de l'homme, défense d'intérêts collectifs, action humanitaire), tout en demandant de nouveaux savoir-faire et en éloignant les associations du « *compromis républicain* ».

On est entré, comme le suggère le titre, dans un nouvel âge de la participation. Ce travail très fouillé, fruit de plusieurs années d'analyse et d'enquête, est une « *somme* » et restera, à n'en pas douter, un ouvrage de référence en passe de devenir un classique sur la question.

Catherine Wihtol de Wenden